



## MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

### AVIS PUBLIC

- RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO Z-17-01
- RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO L-17-01

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

PAR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO Z-17-01 ET NUMÉRO L-17-01

AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 19 juin 2017, les règlements mentionnés en exergue.

Que ces règlements peuvent être consultés en ligne sur le site internet de la Municipalité ([www.montebello.ca](http://www.montebello.ca)) à l'onglet «SERVICES MUNICIPAUX» dans la section Urbanisme.

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures d'ouvertures du bureau municipal.

Donné à Montebello  
Ce 20 juin 2017



Benoit Hébert  
Directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général de la Municipalité de Montebello, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 20<sup>ème</sup> jour de juin 2017 entre 10 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2017.



Benoit Hébert  
Directeur général et secrétaire-trésorier